

**REGLEMENT APPEL A PROJETS****L’insertion des jeunes par le sport en Normandie**

**Date de lancement de l’appel à projet : 13 juin 2022**

**Date limite de réception des projets : 15 septembre 2022**

**Sélection de projets : septembre 2022**

Montant global de la dotation : **50 000 euros**

**La consultation de ce règlement et le dépôt des dossiers se font sur le site:** [**https://cen.projets-caisse-epargne.fr**](https://cen.projets-caisse-epargne.fr/)

**Préambule**

Depuis deux cents ans, la Caisse d'Epargne est engagée et œuvre en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions.

Dans ce contexte, le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire, s’engage de façon significative aux côtés des acteurs de l’économie sociale et solidaire. Il accompagne plus particulièrement sur son territoire des actions correspondant à son objet social : la lutte contre toute forme d’exclusion par le soutien aux personnes menacées ou déjà frappées par cette situation, et, au moyen d’actions d’intérêt général, de participer à la mission de responsabilité sociétale de son fondateur, la Caisse d’Epargne Normandie.

Son ambition est de permettre le développement pérenne des initiatives sociales et solidaires sur le territoire de la Normandie, en soutenant des projets ou en réalisant des actions qui y contribuent.

Le fonds de dotation, selon les orientations définies annuellement par son fondateur pourra financer et réaliser des actions ou soutenir des projets d’intérêt général portés par des organismes définis par l’article 238 bis du Code Général des Impôts. Ses interventions ont notamment pour but de faciliter l’éducation financière, le lien social, la mobilité, l’accès au logement, l’insertion par l’emploi, la satisfaction des besoins en matière de santé ».

**Contexte**

**Ces deux dernières années marquées par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, les alertes climatiques et environnementales, le conflit ukrainien, ont créé un contexte sociétal dans lequel certains jeunes éprouvent des difficultés à se construire. Face à cette situation, la Caisse d’Epargne Normandie se mobilise et s’engage en leur faveur en soutenant des projets innovants et utiles portés par des associations et des structures d’intérêt général de la région Normandie.**

**Vecteurs d’insertion et d’intégration sociale, les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d’engagement et d’épanouissement personnel. Support éducatif à part entière, le sport permet de lutter contre des inégalités (santé, handicap, mixité, diversité…) en apportant des réponses aux besoins des personnes en situation d’exclusion**

1. **Objectifs de l’appel à projets**

En 2022, la Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire souhaite accompagner les organismes qui proposent des solutions innovantes visant à favoriser l’insertion des jeunes par le sport en Normandie.

**Cet appel à projets marque une nouvelle étape. Les 50 000 euros de dotation ont pour objectif de soutenir des projets facilitant l’autonomie et permettant de sortir de la spirale de l’échec en retrouvant le goût de l’effort et de la performance dans un collectif.**

**Ces projets doivent développer la capacité à se projeter et à élaborer son propre projet de vie. Ils ont vocation à individualiser les parcours et la progression de chaque jeune par un suivi par un référent qui l’accompagne sur l’ensemble de son parcours ou encore à l’aider à se construire, se former et s’insérer professionnellement.**

1. **Les candidats**

L’appel à projet du Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire s’adresse uniquement à des structures ou des **organismes d’intérêt général habilités à émettre des reçus fiscaux appelés reçus de dons aux œuvre**. Le lieu du projet doit se situer sur son territoire donc sur les départements du Calvados, de l’Eure, de l’Orne, la Manche et la Seine-Maritime.

Les structures devront exister depuis au moins 1 an ou demander une aide au démarrage, justifier de ressources financières diversifiées et démontrer une capacité à mobiliser des ressources locales, des cofinancements et autres soutiens extérieurs.

***Sont exclues du dispositif, le structures ou organismes désignés ci-après*** :

* les administrations ou établissements publics ;
* les organismes professionnels tels qu’un comité d’entreprise, un syndicat professionnel ...liés à une entreprise ou à un secteur d’activité ;
* les particuliers et les entreprises.

**3. Les principales caractéristiques du projet**

Les projets présentés par les structures ou organismes reconnus **d’intérêt général** doivent :

* mettre en place des actions innovantes (au sens de l’innovation sociale) afin de faciliter le développement de nouvelles pratiques et de nouvelles solidarités ;
* identifier les publics bénéficiaires ;
* s’inscrire dans une dynamique d’insertion des jeunes par le sport sur le territoire normand (participation et partenariat avec les publics, les collectivités et /ou autres organismes privés sans but lucratif) ;
* être structurant, innovant et concret pour apporter une réponse à l’insertion des jeunes par le sport
* s’inscrire dans la durée avec l’objectif de pérenniser des activités.

**4. Le financement**

L’enveloppe globale attribuée à l’appel à projets 2022 est fixée à 50 000 €.

Les porteurs de projets sélectionnés signeront une convention de mécénat avec le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire et percevront ensuite le montant du don qui leur a été octroyé.

Les projets soutenus feront l’objet d’une évaluation a posteriori de leurs impacts sur les bénéficiaires.

Les structures bénéficiaires adresseront au Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire un reçu fiscal dans le mois qui suit le versement du don.

Les dons accordés par la Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire doivent impérativement contribuer à la réalisation de projets qui améliorent la qualité de vie des personnes menacées par une situation d’exclusion ou déjà frappées par cette situation et peuvent porter sur :

* des investissements matériels et immatériels rendus nécessaires par le projet ;
* des formations et actions permettant activement à l’insertion des jeunes par le sport en Normandie avec des publics bénéficiaires clairement identifiés;
* des actions innovantes et reproductibles .  
  ***Les dons ne financent pas :***
* les dépenses de fonctionnement des structures principalement les salaires et frais de gestion récurrents ;
* les investissements lourds des structures (constructions, acquisitions) ;
* les projets ponctuels : les colloques, les conventions, les conférences, les salons, les voyages ;
* les collectes de fonds ;
* les projets individuels ;
* les projets déjà réalisés.

**6. Calendrier**

* 13 juin 2022 : lancement de l’appel à projets
* 15 septembre 2022 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
* Fin septembre 2022 : désignation du ou des dossiers retenus par le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire et information des candidats.

**7. Modalités de participation**

Dépôt d’une candidature : se connecter sur le site [https ://cen.projets-caisse-epargne.fr](https://cen.projets-caisse-epargne.fr)

Toute demande de don doit faire l’objet d’un dépôt de dossier en ligne, aux dates indiquées ci-dessus et répondre à la thématique de l’appel à projets : « **L’insertion des jeunes par le sport** », et aux critères d’éligibilité listés aux paragraphes 2, 3 et 4 du règlement.

**Si votre demande est éligible, vous pouvez remplir en ligne votre dossier de candidature en n’oubliant pas de joindre les pièces obligatoires jusqu’au 15 septembre 2022 inclus, minuit.**

***Aucun dossier papier ou en dehors des dates de l’appel à projets ne pourra être examiné.***

**Vous pouvez joindre un « Pitch » vidéo du projet, vidéo de moins d'une minute.**

Pour toutes questions relatives aux modalités de connexion sur le site de dépôt en ligne des dossiers de candidature, vous pouvez joindre :

Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire   
Ariel Thomire : 02 35 59 31 54.

[ariel.thomire@cen.caisse-epargne.fr](mailto:ariel.thomire@cen.caisse-epargne.fr)

**7. Les critères de sélection**

Le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire analyse les demandes éligibles qui seront présentées au Jury qui examine les projets, donne un avis et arbitre les montants accordés.

Le « dossier de candidature » d’un projet remis par une structure ou organisme d’intérêt général doit permettre d’apprécier la proposition à partir des critères suivants :

7.1. L’organisme :

* son objet ;
* son expérience ;
* son ancienneté ;
* sa qualité de sa gestion ;
* sa représentativité dans son milieu d’intervention.   
  7.2. Le projet :
* sa genèse (comment est né le projet) ;
* sa cohérence avec le thème de l’insertion des jeunes par le sport en Normandie;
* il s’adresse à plusieurs personnes menacées ou déjà frappées par une situation d’exclusion ;
* le projet est concret, innovant et socialement utile (Il a des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés et mesurables) ;
* son ancrage local : action résultant de besoins identifiés du territoire et mise en place avec une grande partie de partenaires locaux ;
* il s’inscrit dans la durée avec un calendrier défini ;
* la place effective du public ciblé (si possible, associé dans la conception, la conduite et l’évaluation du projet) ;
* les besoins financiers et matériels sont adaptés (cohérence des demandes par rapport aux charges du projet, par rapport aux capacités d’action de la structure) ;

**8 La publication des résultats et droits de communication**

Envoi d’un mail à tous les porteurs de projet qui indiquera la décision prise par Le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire.

Le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire mettra en place des actions de communication pour promouvoir les projets sélectionnés. Les participants de l’appel à projets autorisent le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire à faire état de leurs projets tels qu’ils sont présentés dans leurs dossiers, et à citer leurs noms et leurs logos.

Tout participant qui aura bénéficié d’un soutien financier apporté par le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire devra utiliser le logo du Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire.

1. **Les conditions particulières**

Tout participant à l’appel à projets « L’insertion des jeunes par le sport en Normandie » reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l’accepte dans son intégralité. Le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire se réserve le droit de modifier le présent règlement, si les circonstances l’y contraignent.

1. **Les engagements du porteur de projet**En candidatant à l’appel à projet l’association :

* DEMANDE au Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire une contribution financière au soutien du projet décrit dans « l’interface de dépôt en ligne du dossier de candidature : <https://cen.projets-caisse-epargne.fr>
* DÉCLARE avoir pris connaissance du règlement de l’appel à projets 2021 sur le thème « L’insertion des jeunes par le sport en Normandie » et accepte l’intégralité des conditions de l’appel à projets,
* ACCEPTE en particulier que l’attribution d’un financement fera l’objet de la décision discrétionnaire et sans appel du Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire,
* DECLARE qu’il n’existe pas de conflits d’intérêts actuels ou potentiels avec des représentants du Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire,
* S’ENGAGE dès maintenant, en cas d’octroi d’un financement, à :

> envoyer au Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire un reçu fiscal attestant du don perçu dans le cadre du dispositif fiscal du mécénat d’entreprise,

> mettre en œuvre le projet et à affecter le financement reçu à la réalisation exclusive du projet présenté,

> accepter de recevoir sur le lieu du projet un représentant du Fonds Caisse d’Epargne Normandie, ou toute personne mandatée par lui, pour un entretien d’évaluation ayant pour objet d’apprécier les conditions de réalisation et les impacts du projet fournir un compte-rendu d’exécution à conclusion du projet.

* CONFIRME, sous sa propre responsabilité, la véracité de tout ce qui est affirmé dans la documentation remise.

L’octroi du financement est subordonné à la signature préalable d’une convention de mécénat avec le Fonds Caisse d’Epargne Normandie pour l’initiative solidaire.